

**COMMUNIQUE**

Paris, le 23 mars 2026

Prévention, conditions de travail et sécurité : une séance dense et des enjeux majeurs

La formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail de l'administration centrale (F3SCT AC) s'est réunie le 10 mars 2026.

La réunion s'est ouverte par la lecture d'une déclaration liminaire intersyndicale concernant une **situation préoccupante de souffrance au travail au sein d'une sous-direction de la DGAL**. **FO** a rappelé, avec les autres organisations syndicales, la nécessité de traiter ces situations dans le cadre réglementaire des instances de dialogue social. À ce titre, nous avons insisté pour que la formation spécialisée puisse pleinement jouer son rôle. Cela a conduit à la préparation puis à l'adoption unanime d'une délibération visant à organiser une visite de service de la SDSSA, afin d'évaluer l'impact de la réorganisation de la DGAL sur les conditions de travail. **FO** continuera d'exiger que cette visite permette un diagnostic précis et un suivi réel.

La formation spécialisée a également validé le procès-verbal de la séance précédente et procédé au **renouvellement du secrétariat de l'instance**, avec la désignation de Mme ROBIN comme secrétaire et la reconduction de M. RICHOLLEY comme secrétaire adjoint.

Un point d'étape important a été présenté sur le programme de prévention 2024-2027 : refonte du Document unique d'évaluation des risques professionnels, état des registres SST, actions de formation, accueil des nouveaux agents, projets immobiliers et sobriété énergétique. **FO** restera particulièrement vigilante sur la mise à jour régulière du DUERP, les moyens de la médecine de prévention et la cohérence des projets d'aménagement, notamment le flex office, avec les réalités de travail des agents.

Enfin, un **retour détaillé a été présenté sur l'intrusion qui s'est déroulée sur le site de Barbet-de-Jouy**. **FO** prend acte des mesures mises en œuvre par l'administration, mais rappelle qu'en matière de sécurité, l'exigence de protection des agents doit rester prioritaire. Les consignes devront être claires, applicables et accompagnées des moyens matériels nécessaires.

FO Agriculture continuera de porter la voix des agents, d'exiger transparence, prévention effective et respect des conditions de travail, dans un contexte où les organisations évoluent et où la vigilance reste indispensable.